

# **VACANCES – ETE 2025**

Demande d'inscription à l'Accueil de Loisirs\* des Grandes Vacances - CHEVILLY -

## Date limite d'inscription le 09 Juin 2025

2.10.10 mmolgaesetgmons.oc	2111	Nom au respor	isable legal	:	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •							
1 <sup>er</sup> enfant: Nom				Prénom :				Né(e) le	. Né(e) le :			
2ème enfant : Nom				Prénom :				Né(e) le	Né(e) le :			
					Prénom : Né(e) le :							
N° allocataire C	CAF ·					7 chiffres +	1 lettre)	QF				
(à renseigner OBI		EMENT)			(Le		erence	est celui de Ja		ustificat	if à	
		'année scolaire plir une par enf			che de re	enseigner	nents	sanitaires ?			)	
Dates JUILLET	Cochez la date choisie	d'arrivée	Heure de départ Soir			Dates AOUT		Cochez la date choisie	Heure d'arrivée Matin	Heure départ Soir		
Lundi 7		Iviatiii	3011			Jeudi	31		Watin	3011		
Mardi 8						Vendre	di 1					
Mercredi 9				4								
Jeudi 10				1		Semain	- du	Pas				
Vendredi 11						4 au		d'ouverture				
					ture sous			_				
Lundi 14		Férié			ve de 10 scrits	Semaine 11 au		Pas d'ouverture				
Mardi 15					ium à la	11 au	เอ	u ouverture				
Mercredi 16					limite							
Jeudi 17				d'inso	cription	Lundi						
Vendredi 18				1		Mardi						
Lundi 21						Mercred Jeudi						
Mardi 22						Vendred						
Mercredi 23												
Jeudi 24				4		Lundi						
Vendredi 25						Mardi Mercrec						
Lundi 28				1		Jeudi						
Mardi 29				1		Vendred	li 29					
Mercredi 30				]							_	
QF (Fournir le justificatif)		Taux d'effort	Tarif Ob	tenu	Nbre o	Nbre de jours		re d'enfant	Montant du paiement à joindre			
			Mini : 3,9	915€								
		X 1,5 %										
			Maxi : 18	3.00 €								
	I .		•		aada da	ràglama	<b>.</b>					
O Par chèque	(à l'ordre d	د e Cigales et Grillon	<b>Choisissez</b> is + préciser au			_		le l'enfant ainsi d	que le lieu d'a	ccueil)		
O Par chèque	ANCV ou	CESU préfinanc	és papier uni	iquemen	ıt							
O Par carte ba	ncaire :											
Suite aux nouv contacté au 02		lementations er .15	ı vigueur si v	ous so	uhaitez fa	aire un pa	iemen	t par carte ba	ncaire merc	i de no	us	
A			Le					Signat	ture :			

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à accueil@cigalesetgrillons.com.

<sup>\*</sup> Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

# 18 Boulevard Aristide Briand 45000 Orléans 02.38.42.15.15 - www.oigalesetgrillons.com

# VACANCES ETE 2024

Fonctionnement de l'ALSH des Grandes Vacances - CHEVILLY -



Les enfants âgés de 3 à 13 ans demeurant sur la commune de Chevilly.

Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription à l'ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.

Pour les personnes ne résidant pas sur la commune, merci de vous adresser directement à l'association « Cigales et Grillons ».

### Lieux:

Accueil de Loisirs 8 rue du Stade 45520 CHEVILLY Tél: 02.38.80.11.14

### Jours et Horaires d'accueil:

L'Accueil de Loisirs est ouvert chaque jour des vacances scolaires (sauf jour férié).

De 09h00 à 17h00 avec une possibilité d'accueil et de départ échelonné de 07h30 à 09h00 et de 17h00 à 18h30.

En cas de retard après 18h30 une pénalité de 10 € par enfant et par retard sera facturée.

NB: horaire journée avec repas

### Restauration:

Le déjeuner est inclus et un goûter sera distribué aux enfants en fin d'après-midi.

### Conditions d'inscription et modalités de règlement :

- Les inscriptions peuvent se faire auprès de « Cigales et Grillons », de la direction de l'accueil de Loisirs ou sur l'accueil péri scolaire. Une fois effectuées, les inscriptions ne pourront plus être modifiées.
- Les dossiers d'inscriptions peuvent également être téléchargés sur notre site Internet www.cigalesetgrillons.com.
- La date limite d'inscription est fixée au 09 Juin 2024. Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement. Aucun enfant non inscrit au préalable ne devra être déposé sur l'Accueil de Loisirs.
- En cas de retard répétés après 18h30, malgré les pénalités, Cigales et Grillons notifiera alors l'exclusion de l'enfant, considérant que les dispositifs de la commune ne constituent pas le mode de garde approprié à l'enfant
- Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année scolaire.
- Les inscriptions se font à la journée mais doivent être communiquées avant la date limite d'inscription.

Les tarifs : (le coût est déterminé selon votre QF et un taux d'effort)

TARIF 2024	Taux d'effort	Plafond minimum	Plafond maximum			
Vacances journée	1,5 %	3,915€	18,00€			
Pénalité de retard après 18h30	3h30 10 € par retard et par enfant					
Tarif Unique habitant Hors Commune	30,89 € par jour					

### Attention en cas de non présentation des justificatifs nécessaires à l'établissement du QF (période de Référence Janvier 2025), le tarif appliqué sera le tarif maximum.

### Paiement:

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription et à remettre à la direction de l'accueil de Loisirs ou au bureau de l'association « Cigales et Grillons ». Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

### Mode de règlement possible et facilité de paiement :

- O Par chèques (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos du chèque nom et prénom de l'enfant)
- O Par carte bancaire
- O Par chèques Vacances ANCV
- O Par TICKETS CESU papier uniquement

Vous avez la possibilité de joindre plusieurs chèques (1 pour chaque mois) et de nous demander un encaissement le mois

En cas de difficultés financières le CCAS de la commune est à votre disposition pour étudier toute situation particulière

### Annulation ou modification:

Tél: 02.38.42.15.15

- Pour raisons médicales : les journées d'absences donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes (absence sur la journée entière + présentation d'un certificat médical sous 8 jours indiquant l'incapacité de l'enfant à fréquenter l'accueil de loisirs).
- Pour autres raisons : la somme versée sera conservée.
- En cas d'annulation due à des évènements à caractère exceptionnels (grève, attentats, conditions climatiques, interdiction d'ouverture), l'association Cigales et Grillons se réserve le droit de retenir une somme forfaitaire par enfant.
- \* Cette action est soutenue financièrement par la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret

Cigales et Grillons - 18 Bd Aristide Briand - 45000 ORLEANS

E-mail: accueil@cigalesetgrillons.com

www.cigalesetgrillons.com